



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Publié le 29/11/2021

Date convocation : 16 novembre 2021

Présents ou représentés : 19

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Véronique TERRANA à Josette VELAY, Emmanuelle NITOT à Alain CLEMENT, Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC.

Absentes : Annie MERIC, Stéphanie MENEHINI.

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Décision modificative n° 3 budget principal

Afin de mener à bien l'exercice 2021, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-2188 : Autres immobilisations corporelles (chapitre 21)	30 000 €	-
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (chapitre 23)	-	30 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	30 000 €	30 000 €

UNANIMITE

Arrivée de A. MERIC et S. MENEHINI

2. Décision modificative n° 1 budget adduction eau potable (AEP)

Afin de mener à bien l'exercice 2021, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

EXPLOITATION	DEPENSES	
	Diminution	Augmentation
D-604 : Achat d'études, prestations de services, équipements et travaux (chapitre 011)	-	5 000 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement (chapitre 011)	-	1 000 €
D-61523 : Branchements (chapitre 011)	-	7 000 €
D-61528:Entretien et réparations dont fuite (011)	7 000 €	-
D-6155 : Entretien et réparations biens mobiliers (011)	-	6 000 €
D-6156 : Maintenance (chapitre 011)	-	1 500 €
D-023 : Virement section d'investissement (023)	5 000 €	-
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	12 000 €	20 500 €
EXPLOITATION	RECETTES	
	Diminution	Augmentation
R-70128 : Autres taxes et redevances (ch. 70)	-	2 500 €
R-70611 : Redevances (chapitre 70)	-	6 000 €
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	-	8 500 €

UNANIMITE

3. Décision modificative n° 1 budget eaux usées (EU)

Afin de mener à bien l'exercice 2021, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

EXPLOITATION DEPENSES	Diminution	Augmentation
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics (011)		5 000 €
D-6155 : Entretien et réparations dont fuites (011)		7 000 €
D-023 : Virement à la section d'investissement (023)		13 000 €
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	-	25 000 €
EXPLOITATION RECETTES	Diminution	Augmentation
R-70613 : Participations pour assainissement collectif (70)		25 000 €
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	-	25 000 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	Diminution	Augmentation
D-218 : Autres immobilisations corporelles (21)		13 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		13 000 €
INVESTISSEMENT RECETTES	Diminution	Augmentation
R-021 : Virement de la section d'exploitation (021)		13 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		13 000 €

UNANIMITE

4. Mandat spécial participation Congrès des Maires

Il est demandé d'attribuer un mandat spécial aux élus participant au congrès des maires 2021.

UNANIMITE

5. Tarifs communaux 2022

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux pour l'année 2022 recensés dans le tableau ci-joint.

UNANIMITE

6. Tableau des effectifs 2022

Considérant la nécessité de créer les postes suivants suite aux propositions d'avancements de grade 2022 :

- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2022
- 1 technicien territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2022
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2022

- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} novembre 2022

Considérant la nécessité de supprimer au 1^{er} janvier 2022 :

- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (suite départ à la retraite),
- 1 adjoint technique à 20 heures semaine (suite départ à la retraite)
- 1 rédacteur principal 2^e classe à temps complet (suite avancement de grade)
- 1 adjoint administratif à temps complet (suite avancement de grade)
- 1 adjoint technique à temps complet (suite avancement de grade)

Considérant la nécessité de supprimer au 1^{er} novembre 2022 :

- 1 adjoint administratif à temps complet (suite avancement de grade)

Le conseil décide la création et la suppression des postes précités et approuve le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2022.

UNANIMITE

7. Convention de mise à disposition de personnel musée terres de méditerranée

Le 1^{er} décembre 2018 une convention de mise à disposition de la salariée du musée « Terres de Méditerranée » a été signée.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour une année à compter du 1^{er} décembre 2021 à raison de 300 heures par an.

UNANIMITE

8. Adhésion au service archives du centre de gestion du Gard

M. le Maire propose de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale une mission « archives » afin de réaliser un audit complet et de mettre en conformité les archives communales.

Le montant de la prestation est fixé à 250 € par jour et la commune demande 3 journées pour commencer.

UNANIMITE

9. CSI convention chantier d'insertion 2022

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de prestations pour l'année 2022 avec le centre socioculturel Pierre Mendès France pour l'organisation des travaux réalisés par le chantier d'insertion.

Le montant de la participation s'élève à 8 050 euros.

UNANIMITE

10. Approbation d'un projet photovoltaïque avec la société Réservoir Sun

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune proposé par la société Réservoir Sun.

L'objet du bail est l'installation d'ombrières photovoltaïques au stade des Maraîchers appartenant au domaine privé de la commune.

Le bail à venir sera d'une durée de 30 ans avec un loyer de 50 € par an et une soulte à la mise en service de 25 000 € versée par Réservoir Sun à la commune.

Il est demandé au conseil :

- D'émettre un avis favorable au projet d'installation d'ombrières photovoltaïques au stade des Maraîchers ;
- D'autoriser la maire à signer tout document afférent au projet et notamment la promesse de bail ;
- D'autoriser la société Réservoir Sun à faire établir un état descriptif de division en volume par un géomètre expert ;
- D'autoriser la société Réservoir Sun à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- D'autoriser la société Réservoir Sun à procéder à toutes les études nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- D'autoriser la société Réservoir Sun à emprunter, dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque, les chemins ruraux appartenant à la commune et les voies publiques.

UNANIMITE

11. Centre de gestion du Gard : souscription au contrat groupe d'assurances statutaires

Le Maire rappelle que la collectivité a, par la délibération du 28/07/2021 demandé au Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel.

Le maire propose au conseil d'accepter de souscrire au contrat du Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

UNANIMITE

12. Centre de gestion du Gard : délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

Il est demandé de donner délégation au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel.

D'accepter en contrepartie de verser une contribution égale à 0.25 % de la masse salariale.

Le maire propose de déléguer au Centre de gestion la gestion des sinistres liés aux risques statutaires, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le CDG.

UNANIMITE

13. SMEG : mise en discrétion du réseau d'éclairage public Tr 1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'enfouissement du réseau Eclairage public Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève 42 763.5 € HT soit 51 316.2 € TTC. Cette opération concerne la tranche 1 du projet d'ensemble.

UNANIMITE

14. SMEG : mise en discrétion du réseau d'éclairage public Tr 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'enfouissement du réseau Eclairage public Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève 21 525.3 € HT soit 25 830.36 € TTC. Cette opération concerne la tranche 2 du projet d'ensemble.

UNANIMITE

15. SMEG : mise en discrétion du réseau Télécoms Tr 1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique – Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Cette opération concerne la tranche 1 du projet d'ensemble.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève à 46 180 € soit 55 416 € TTC.

UNANIMITE

16. SMEG : mise en discrétion du réseau Télécoms Tr 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique – Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Cette opération concerne la tranche 2 du projet d'ensemble.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève à 25 615 € soit 30 738 € TTC.

UNANIMITE

17. SMEG : mise en discrétion du réseau basse tension aérien (BTA) Tr 1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux de mise en discrétion du réseau BTA – Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le réseau aérien à dissimuler est issu des Postes « DUCROS » et « TABOURET ».

Cette opération concerne la tranche 1 du projet d'ensemble.

Le conseil approuve le projet dont le montant s'élève à 122 249.5 € HT soit 146 699.4 € TTC.

UNANIMITE

18. SMEG : mise en discrétion du réseau basse tension aérien (BTA) Tr 2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux de mise en discrétion du réseau BTA – Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le réseau aérien à dissimuler est issu des Postes « DUCROS » et « TABOURET ».

Cette opération concerne la tranche 2 du projet d'ensemble.

Le conseil approuve le projet dont le montant s'élève à 59 893.5 € HT soit 71 872.2 € TTC.

UNANIMITE

Décision du maire

Décision du maire n° 2021-13 pour la conclusion d'un prêt relais de 300 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de deux ans et au taux fixe de 0.72 %.

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,

Yvon BONZI

